


<b>Numéro</b>	<b>DL220907-PG</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Commande publique – Délégations de service public	
<b>Objet</b>	Rapport annuel du délégataire – délégation de service public petite enfance – Fédération Léo Lagrange – année 2021	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 septembre 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Madame Séverine MAGDELAINE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	16 septembre 2022
Date de publication délibération :	29 septembre 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20220922-DL220907-PG-DE Date de réception préfecture : 29/09/2022
---

Accusé de réception en préfecture  
067-216702183-20220922-DL220907-PG-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2022

<b>Numéro</b>	<b>DL220907-PG</b>	1/3
<b>Matière</b>	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

## V. ENFANCE - JEUNESSE - SPORT

### **1. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE - FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE – ANNÉE 2021**

La Fédération Léo Lagrange a transmis son rapport du délégataire pour l'exercice 2021, comprenant une analyse de la qualité du service ainsi qu'une présentation des données comptables conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Le rapport présenté par la Fédération Léo Lagrange porte sur l'exercice 2021 (du 1er janvier au 31 décembre). Pour rappel, la Délégation de Service Public pour la gestion de cinq équipements de la petite enfance (Multi-accueil de l'Ill, crèche les Vignes, halte-garderie la Maisonelle, crèche familiale et service Midi-tatie), confiée pour une durée de 5 ans du 1er septembre 2017 au 31 août 2022, est prolongée de 6 mois conformément à l'avenant n°4 du contrat. Elle prendra fin le 28 février 2023.

Une notice explicative du rapport du délégataire est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que ce rapport est consultable à la Direction de l'Enfance et de la Vie Educative de la Ville ;

Ayant entendu l'exposé du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'un examen dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 6 septembre 2022 et que cet examen a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité des membres dont le procès-verbal est joint en annexe ;

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'exercice 2021 du délégataire de service public pour la petite enfance.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

<b>Numéro</b>	<b>DL220907-PG</b>	2/3
<b>Matière</b>	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

**NOTE EXPLICATIVE DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**  
**DSP Structures Petite Enfance**  
EXERCICE 2021

Par délibération en date du 28/06/2012, le conseil municipal a confié à la Fédération Léo Lagrange la délégation des cinq structures d'accueil de la petite enfance de la Ville pour 5 ans soit du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2017. Cette confiance est réitérée pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 28 février 2023, par voie de délibération en date du 29/06/2017 et conformément à l'avenant n° 4 du contrat de DSP.

**Eléments techniques**

Le rapport transmis par la Fédération Léo Lagrange dresse le portrait des structures petite enfance soumises à des restrictions sanitaires importantes. Si l'année 2020 fut inédite par la rupture du service public occasionnée par les confinements successifs de mars-mai et novembre, 2021 fut une année d'adaptations et d'ajustements techniques et pédagogiques. Les protocoles sanitaires ont alourdi le travail des agents de la petite enfance et complexifier les relations avec les familles. L'accent a été mis tout particulièrement sur l'accompagnement des professionnels avec un renforcement des séances d'analyse de la pratique qui sont des moments privilégiés où l'équipe parvient à recontextualiser des situations problématiques et trouver des ressources, des réponses, pour renouveler ou affiner leurs pratiques. Malgré la situation sanitaire et les protocoles stricts, les structures ont su maintenir des activités pour les tout-petits : éveil musical, zumba, semaine du goût, itinérance ludique... La place des familles, enjeu de co-éducation, a pu être préservée même si les temps de rencontres entre parents et équipes ont été limités.

*Activité*

- Le Multi-accueil de l'III

Accueille 60 enfants de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h. En 2021, le taux d'occupation lissé était de 65,73 % (contre 59,25% en 2020) avec un taux de facturation de 104,52%. Hors accueil d'urgence, la structure a accueilli 121 enfants de 116 familles différentes. Le tarif horaire moyen du multi-accueil est de 1,79 €.

- La crèche collective les Vignes

Accueille 60 enfants de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 18h30. En 2021, le taux d'occupation était de 70,26% (contre 65,34% en 2020) avec un taux de facturation de 104,06%. La structure a accueilli 135 enfants issus de 125 familles différentes. Le tarif horaire moyen de la structure est de 1,77 €.

<b>Numéro</b> DL220907-PG	3/3
<b>Matière</b> 1.2.Commande publique - Délégations de service public	

- La halte-garderie La Maisonelle

Accueille 25 enfants de 10 semaines à 6 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Un agrément modulé est actif sur la structure, ce qui permet d'ajuster le taux d'encadrement aux enfants réellement accueillis sur certaines plages de la journée. En 2021, le taux d'occupation était de 41,52 % (contre 42,81 % en 2020) pour un taux de facturation de 123,73 %. La structure a accueilli 80 enfants de 74 familles différentes. Le tarif horaire moyen est de 0,87 €.

- La crèche familiale – Midi-Tatie

Accueille 180 enfants de 10 semaines à 6 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 6h30 à 21h. En 2021, le taux d'occupation moyen était de 107,40% (contre 86,65 % en 2020) pour un taux de facturation de 112,56 % pour la crèche familiale et un taux d'occupation de 49,04% (contre 50,16 % en 2020) pour un taux de facturation de 107,23 % pour le Midi-Tatie. La crèche familiale a accueilli 135 enfants, le midi-tatie 112 enfants, soit 153 familles différentes. Comme en 2020, la crèche familiale est la structure qui a le mieux fonctionné cette année 2021 sur le périmètre de la DSP illkirchoise.

### **Eléments financiers**

La compensation financière attribuée par la Ville au délégataire, contrepartie des contraintes de service public imposées par le délégant, est fixée par contrat. En 2021, la fermeture des structures au mois d'avril a permis à la Ville et à Léo Lagrange de suivre l'engagement pris en 2020 de réviser les conditions financières et d'adapter la compensation à l'activité, en tenant compte des aides exceptionnelles versées par la CAF qui représentent cette année 53 168 € (contre 356 089 € en 2020).

Le rapport financier témoigne d'une gestion saine des structures petite enfance de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden par Léo Lagrange. La participation totale de la collectivité sur toute la période 2021 s'élève à 1 165 185 €, soit 35,6 % de l'ensemble des recettes de Léo Lagrange. A cette somme, vient en réduction de charges la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse sur ces structures, soit une prévision de 501 538 €. Ainsi, la participation nette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden se situe aux alentours des 663 647 €.

Accusé de réception en préfecture  
067-216702183-20220922-DL220907-PG-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2022